
Adresse de félicitations pour le décret du 18 floréal de la société populaire de Beaumarchez, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de félicitations pour le décret du 18 floréal de la société populaire de Beaumarchez, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 169;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13704_t1_0169_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Restez à cette hauteur imposante, soyez les législateurs de tout le genre humain, ainsi que vous serez les interprètes de la même nature : montrez au peuple la ligne qui sépare le monde de chimères de celui de la réalité, et enseignez nous après tant de religions d'illusions et d'erreurs, la religion de l'évidence et de la vérité. Sachez que l'univers vous contemple et que déjà le burin est dans les mains de la postérité pour perpétuer et vos bienfaits et notre reconnaissance.

FOREST le jeune, HURETTE, GALLET [et 9 signatures illisibles].

g

[La Sté popul. de Beaumarchez à la Conv.; s.d.] (1).

« Citoyens représentants,

Un noir système de trahison était à l'ordre du jour. Par vos soins infatigables les conspirateurs ont vécu; depuis longtemps ils dirigeaient la calomnie contre les montagnards. Ils tentaient d'avilir par leur venin ceux qu'ils n'ont pu émouvoir par leurs menaces, effrayer par leurs poignards, et corrompre par leurs richesses.

Dartigoeyte a été aussi en butte à leurs traits après avoir terrassé dans ce département l'hydre du fédéralisme, de l'aristocratie et du fanatisme conjurés, après avoir jeté dans tous les cœurs les semences des vertus républicaines autant par ses exemples que par ses discours, démasqué et puni les traîtres; enfin après s'être toujours montré l'espoir des sans-culottes, ne fallait-il pas qu'il fût l'objet de la fureur de ses ennemis; le poignard de Charlotte, l'immortalisé Marat; la rage des malveillans honore Dartigoeyte. Charlotte a subi la peine due à son crime, les infâmes détracteurs des magistrats du peuple seront punis.

Actifs à découvrir les conspirateurs, prompts à les punir, soyez toujours fermes sur la glorieuse Montagne, de sa sublime hauteur, écrasez les traîtres et les tyrans et continuez à répandre parmi nous le bonheur avec la vertu.»

LAFFITE (présid.), DUBERNET (secrét.), COLS.

h

[La Sté popul. de Moyenvic à la Conv.; s.d.] (2).

« Citoyens représentants,

Enfin vous venez d'asseoir sur des bases immuables la République; nos ennemis, désespérés de voir que malgré toute leur trahison, tous les efforts de leur rage, l'édifice de notre liberté s'élevait majestueusement et sapait invinciblement les trônes des tyrans ligués contre nous, désespérés de voir que ses vils satellites n'étaient que des atomes devant nos fiers républicains, ont résolu de perdre la République par la corruption des scélérats sous le voile d'un patriotisme ardent, ont dit en leur âme: Corrompons la République, que les vertus, la pro-

bité, ne soient plus qu'une chimère, la sainteté des serments une puérilité, qu'il n'y ait plus d'être suprême que l'Éternel, qui nous accorde une protection si évidente, qui ouvre pour ses vrais enfants tous les trésors de l'abondance, ne soit plus qu'un affreux hasard à qui nous ne devons aucune reconnaissance, que le malheur n'ait plus l'espoir d'un avenir consolant; déjà leurs nombreux sectateurs propageaient ces maximes horribles; le peuple français ne devait plus paraître aux yeux de l'univers qu'un peuple égaré sans principes, et la République s'ensevelissait dans son berceau, mais, défenseurs de la liberté, alors vous veilliez pour elle. Il vous était réservé de sauver encore une fois la République; du haut de la sainte Montagne vous avez aperçu la manœuvre infernale, vous avez démasqué les traîtres, et la massue nationale les a plongés dans le néant qu'ils réclamaient.

Vous avez proclamé solennellement l'immortalité de l'âme et l'existence d'un être suprême.

Alors une douce émotion, un saint enthousiasme s'est emparé de nos âmes. La conscience de l'homme juste a souri à l'auguste tableau que vous nous avez présenté; oui, nous reconnaissons avec vous l'immortalité de l'âme; nous reconnaissons avec vous l'existence d'un être suprême; c'est devant lui que nous avons juré de maintenir notre constitution; c'est devant lui que nous jurons encore aujourd'hui de vivre libre ou mourir, de défendre la République une et indivisible jusqu'au dernier souffle de notre vie.

Vive à jamais la sainte Montagne, vive à jamais la Convention.»

CHAPY (présid.), DROUET (secrét.),

i

[La Sté popul. d'Amboise à la Conv.; 2 prair. II] (1).

« Représentants du peuple,

C'est avec le plus vif enthousiasme que la société des sans culottes républicains d'Amboise applaudit à votre décret du 18 floréal qui consacre le dogme sublime et consolant de l'existence d'un être suprême et de l'immortalité de l'âme.

Vous offrez sagement à la vénération des peuples ce qui doit agrandir leurs idées et les rendre meilleurs eux-mêmes; vous leur présentez un aiguillon puissant pour la gloire, un solide appui dans le malheur.

En asseyant la justice et la moralité sur des principes qu'ils trouvent dans leur propre cœur, et qu'ils voient avec plaisir retracés dans des fêtes et des monuments publics, vous les préservez de l'écueil de la corruption qui les conduisait à l'esclavage.

Ainsi par vos immortels travaux les français demeureront libres et vertueux, ils combattront avec courage sous les auspices d'un être suprême, ami des hommes libres et vengeur de la tyrannie; ils s'élanceront d'un vol plus rapide dans la carrière de la gloire et de l'honneur, convaincus qu'en mourant pour la patrie, ils

(1) C 306, pl. 1158, p. 26; J. Sablier, n° 1352.

(2) C 306, pl. 1158, p. 42.

(1) C 306, pl. 1158, p. 36; J. Fr., n° 615; M.U., XL, 204; J. Sablier, n° 1352.